

SELECTIVE DE LIGUE
Dimanche 04 octobre 2009 - Soustons
AVIS DE COURSE

ORGANISATION

Une sélective de Ligue est organisée le dimanche 4 octobre 2009 par le Club de Voile Soustons-Marensin sous l'égide de la Fédération Française de Voile.

L'épreuve est classée en catégorie C de publicité.

CLASSES ADMISES

Optimist (benjamins et minimes), Equipe, Laser (standard, radial, 4.7), Europe, Finn, 420, 470, Fireball, Snipe.

REGLES APPLICABLES

Les règles de courses à la voile (RCV) 2009-2012,

Les prescriptions de la FFVoile,

Les règles des classes admises,

Le présent avis de course,

Les instructions de courses.

INSCRIPTION

Les inscriptions seront enregistrées au Club de Voile Soustons-Marensin le dimanche 4 octobre de 9h30 à 10h30. Les concurrents devront présenter à l'inscription leur licence validée avec le certificat médical et l'autorisation parentale pour les mineurs, ainsi que leur carte d'autorisation de port de publicité si nécessaire. Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF. Pas de frais d'inscription.

HEURE DE MISE À DISPOSITION

Dimanche 11 heures : Courses à suivre

CLASSEMENT

Le nombre maximum de courses sera de 3. Les classements seront établis selon le système de point à minima. Le nombre minimum de courses pour que l'épreuve soit validée est de 2 courses. 3 courses devront être courues pour enlever le plus mauvais résultat.

TYPE DE PARCOURS

Les parcours seront de type "Triangle Olympique"

PENALITES DE REMPLACEMENT

Application de la règle 44.1 - Pénalité de rotation de 720°

RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

CLUB DE VOILE SOUSTONS-MARENSIN

« Laurens »

40140 SOUSTONS

Tél. : 05.58.41.11.95